



MENTORAT TRANSITION ECOLE – TRAVAIL

Note à l'attention des Entreprises

Qui peut devenir mentor ?

Tout professionnel (actif, demandeur d'emploi ou retraité) intéressé par la démarche d'accompagner un élève de Terminale Professionnelle vers son insertion professionnelle.

Quelles sont les formalités pour mentorer un jeune ?

Tout professionnel volontaire pour devenir mentor Transition Ecole-Travail doit remplir les formalités suivantes :

- Signer la charte « Mentorat Transition Ecole-Travail.
- Communiquer son extrait de casier judiciaire n°3.
- Avoir fait valider sa candidature lors d'une 1ère rencontre avec le Superviseur Départemental.
- Suivre la formation programmée en DSDEN (durée : 2h).

A noter : la candidature ne sera validée qu'à réception des pièces justificatives attendues.

Comment s'organise le mentorat ?

Il débute en avril et prend fin le 7 juillet (fin de l'année scolaire) 2024.

Les rencontres en face à face s'inscrivent sur une durée de 1h à 1h30 maximum.

4 à 6 séances sont programmées d'avril à début juillet. Dans le dispositif « Mentorat Une Transition École-Travail », les élèves qui participent au programme sont inscrits en terminale professionnelle (CAP et BAC PRO) et désirent intégrer directement le monde professionnel. Ils sont tous volontaires pour avoir un mentor, et cela, quels que soient leurs résultats scolaires.

Le mentorat T-E-T n'est en rien la prise en charge de difficultés scolaires ou d'un potentiel décrochage.

Je suis intéressé, qui contacter ?

Le superviseur des BDE est le référent départemental du dispositif :

09 : jerome.azema@ac-toulouse.fr

12 : emmanuel.fumet@ac-toulouse.fr

31 : elodie.cirgue@ac-toulouse.fr

anne.ferveur1@ac-toulouse.fr

32 : nicolas.miecaze@ac-toulouse.fr

46 : catherine.brayet-castellani@ac-toulouse.fr

65 : jean-bernard.sempastous@ac-toulouse.fr

81 : alice.picard@ac-toulouse.fr

82 : cecile.frendo@ac-toulouse.fr

Devenir mentor, c'est accompagner dès aujourd'hui les professionnels de demain !